

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE D'INSTALLATION

Première séance – Lundi 4 juin 2007, à 17 h

**Présidence de M. Robert Pattaroni, doyen d'âge,
puis de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Roland Crot.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 mai 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 4 juin 2007, à 17 h.

(M. Robert Pattaroni, doyen d'âge, M. Simon Brandt, benjamin, et M^{me} Marie-Christine Cabussat, responsable du Secrétariat du Conseil municipal, précédés de deux huissier-ère-s, prennent place à la tribune, devant l'assemblée debout.)

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Mesdames et Messieurs, en ouvrant cette séance, je tiens à vous saluer, toutes et tous: les nouveaux conseillers et conseillères, nos anciens et anciennes collègues qui sont à la tribune, le public, qui est venu encourager les élus qui vont prêter serment. Et, bien entendu, je tiens à saluer le Conseil administratif: bonsoir, Madame, bonsoir, Messieurs!

Je vous informe que M. Di Nolfi, photographe à l'agence Keystone, prendra quelques photos dans cette enceinte, les meilleures possibles évidemment...

Mesdames et Messieurs, vous savez que notre première séance fait l'objet d'un rituel quasiment liturgique et, conformément à ce rituel, je passe la parole au benjamin de l'assemblée, M. Simon Brandt, qui va nous lire l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections, la lettre du Conseil d'Etat concernant la convocation de notre Conseil, ainsi que la lettre du Conseil administratif relative à l'attribution des départements.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 25 avril 2007, validant les élections des conseils municipaux.

ARRÊTÉ

relatif à la validation de l'élection des conseillers municipaux du 25 mars 2007

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu la publication dans la *Feuille d'avis officielle*, du mercredi 28 mars 2007, des résultats de l'élection des conseillers municipaux;

vu l'arrêt du Tribunal administratif du 14 avril 2007 (ATA/174/2007) rejetant le recours du Mouvement Citoyens Genevois contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2007 publiant les résultats de l'élection des conseillers municipaux de la Ville de Carouge;

vu l'arrêt du Tribunal administratif du 17 avril 2007 (ATA/181/2007) déclarant irrecevable le recours de M. Jean-François Gaillard contre la réélection d'un conseiller municipal en Ville de Genève,

arrête:

Article unique. – L'élection des conseillers municipaux, du 25 mars 2007, est validée.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat
Robert Hensler

2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 2 mai 2007, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.

Monsieur le maire,

Les élections du Conseil municipal étant aujourd'hui achevées, vous êtes invité à convoquer les membres du Conseil municipal de votre commune pour sa séance d'installation le

lundi 4 juin 2007

conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 mars 2007, ainsi qu'à ma lettre du 12 mars dernier. L'ordre du jour de cette séance comportera les points suivants:

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007, publié dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 27 avril 2007;
2. prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge;
3. élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, le président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge);
4. nomination des diverses commissions.

Pour la commission de réclamation, prévue à l'art. 312 de la loi sur les contributions publiques que vous trouverez en annexe, les personnes désignées doivent

être choisies parmi les citoyens éligibles au Conseil municipal et ne pas avoir dépassé l'âge de 75 ans révolus, conformément à l'art. 2 du règlement concernant les membres des commissions officielles.

Les procès-verbaux relatifs à la prestation de serment et à la nomination des membres des diverses commissions, sur extraits séparés du registre des délibérations, ainsi que le formulaire pour la désignation de la commission de réclamation joint au présent courrier, devront être transmis au Service de surveillance des communes, dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le Service de surveillance des communes se tient à votre disposition, en cas de nécessité, notamment pour toute information complémentaire concernant cette séance d'installation.

Veuillez croire, Monsieur le maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Robert Cramer
Conseiller d'Etat

3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 1^{er} juin 2007, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, sera le suivant:

Maire: M. Patrice Mugny

Vice-président: M. Manuel Tornare

Par ailleurs, le Conseil a ainsi attribué les départements et déterminé la répartition des services de l'administration municipale:

- *Département 1: Département des finances et du logement*
Titulaire: M^{me} Sandrine Salerno
Suppléant: M. Pierre Maudet

Direction du département – Comptabilité générale et budget – Contrôle de gestion – Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) – Gérance immobilière municipale – Service des achats – Service des ressources humaines – Taxe professionnelle communale.

- *Département 2: Département des constructions et de l'aménagement*
Titulaire: M. Rémy Pagani
Suppléant: M. Patrice Mugny
Direction du département – Service d'urbanisme – Service d'architecture – Service des bâtiments – Service de l'énergie – Service d'aménagement urbain – Service du génie civil.
- *Département 3: Département de la culture*
Titulaire: M. Patrice Mugny
Suppléant: M. Manuel Tornare
Direction du département
Domaine art et culture: Service de la promotion culturelle – Service administratif et technique – Service aux artistes et acteurs culturels
Domaine des musées: Conservatoire et Jardin botaniques – Musées d'art et d'histoire – Musée d'ethnographie – Muséum d'histoire naturelle
Domaine des bibliothèques: Bibliothèques et discothèques municipales – Bibliothèque de Genève
- *Département 4: Département de l'environnement urbain et de la sécurité*
Titulaire: M. Pierre Maudet
Suppléant: M. Rémy Pagani
Direction du département – Service d'incendie et de secours – Service d'assistance et de protection de la population – Service de la sécurité municipale (anciennement Service des agents de ville et du domaine public) – Service Voirie ville propre – Service logistique et technique – Direction des systèmes d'information.
- *Département 5: Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports*
Titulaire: M. Manuel Tornare
Suppléante: M^{me} Sandrine Salerno
Direction du département – Service social – Service des écoles et institutions pour l'enfance – Délégation à la petite enfance – Délégation à la jeunesse – Service des pompes funèbres et cimetières – Service des sports – Service des espaces verts et de l'environnement.
- *Département des autorités:*
Direction générale de l'administration municipale – Administration centrale – Service des relations extérieures – Service juridique – Office de l'état civil – Contrôle financier

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Patrice Mugny

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Je remercie M. Brandt pour la lecture de ces trois textes. Mesdames et Messieurs, je constate que la convocation expédiée à chacune et à chacun d'entre nous par le Conseil administratif comporte l'ordre du jour en bonne et due forme pour le déroulement de cette séance.

Ici, je voudrais saluer à nouveau les membres du Conseil administratif, qui ont permis, en raison de leur élection, aux premiers «viennent ensuite» de leur liste de se trouver ce soir parmi nous. Il s'agit, pour M. Tornare, de M. David Metzger, pour M^{me} Salerno, de M^{me} Véronique Paris, pour M. Mugny, de M. Philippe Cottet, pour M. Pagani, de M^{me} Hélène Ecuyer, et pour M. Maudet, de M^{me} Anne-Marie Gisler.

Je relève par ailleurs qu'un de nos collègues est absent ce soir, en raison d'un déplacement à l'étranger. Il s'agit de M. Roland Crot – le vrai doyen de cette assemblée, je ne suis qu'un remplaçant – qui nous rejoindra demain soir.

Je tiens à saluer un certain nombre de personnes à la tribune du public, en espérant que je n'en oublierai aucune... Sont notamment présents M^{me} Alice Ecuillon, ancienne présidente du Conseil municipal, M. Roberto Broggin, ancien président de ce Conseil, M. Pierre Losio, ancien président et maintenant député, et M. Albert Knechtli, autre ancien président du Conseil municipal. Je salue également M^{mes} Michèle Ducret et Anne-Marie von Arx-Vernon, députées, M^{me} Fabienne Bugnon, ancienne députée, M. Antonio Hodgers, député. Enfin, je salue d'anciens collègues: M^{me} Renée Vernet-Baud, M^{me} Catherine Hammerli-Lang, M^{me} Christiane Olivier, M. David Carrillo, M^{me} Béatrice Graf Lateo, MM. Jean-Pierre Oberholzer et Didier Bonny, et enfin M. Jean Tua. Bonsoir à vous tous! (*Applaudissements.*)

Nous allons maintenant procéder à l'appel nominal des conseillères et conseillers municipaux.

4. Appel nominal des membres du Conseil municipal.

(M. Simon Brandt procède à l'appel des noms des conseillères et conseillers municipaux.)

M^{me} Laurence Andersen (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Grégory Baud (R), M. Simon Brandt (R), M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (R), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M^{me} Christine Camporini (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Philippe Cottet (Ve), M^{me} Delphine Courvoisier (Ve), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Sophie de Weck Haddad (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Vera Figurek (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Anne-Marie Gisler (R), M^{me} Laetitia Guinand (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Virginie Jordan (R), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Danièle Magnin (L), M. Vincent Maître (DC), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. David Metzger (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Richard North (UDC), M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (AGT), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Anne Pictet (Ve), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Jean-Charles Rielle (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

5. Allocution du doyen d'âge.

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Mesdames et Messieurs, il est une tradition à laquelle je dois maintenant souscrire, celle qui veut que le doyen vous adresse quelques mots. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce discours n'est pas celui de l'authentique doyen mais de son remplaçant. Faut-il rappeler que le doyen d'honneur, que je n'ai pas encore aperçu ce soir, est notre ancien collègue Armand Schweingruber – qui réintégrera probablement ce Conseil un de ces jours – et que le doyen effectif actuel est M. Roland Crot, dont j'ai dit tout à l'heure qu'il est absent ce soir. Pour ma part, j'ai quand même quelques éléments de référence pour m'exprimer en tant que doyen, puisque j'ai été élu pour la première fois au Conseil municipal en 1967, le temps d'une législature. Je suis revenu en 1991 pour douze ans, puis, de par la volonté du peuple, j'ai fait une pause d'un an en 1993, et j'ai retrouvé ce Conseil en 1994.

Cette première séance est une occasion unique pour celle ou celui qui en est le doyen ou la doyenne de faire passer quelques messages. J'en ferai passer six, en lien avec mon parcours politique.

Tout d'abord: l'évolution des travaux de notre Conseil. C'est édifiant, surtout pour les anciens! Savez-vous que, l'année de mon élection, en 1967-1968, il y a eu 19 séances du Conseil municipal durant l'année? Quand je suis revenu, en 1991-1992, il y a eu 49 séances et, durant l'année qui vient de se terminer, il y en a eu 61, soit trois fois plus.

A l'époque, en 1967-1968, le *Mémorial* comptait 1842 pages, en 1991-1992, il en comptait 4562, et actuellement il en fait 7400, soit quatre fois plus. Cela vous donne déjà quelques indications quant à l'évolution de nos travaux et de notre capacité, à toutes et tous, à développer les sujets qui nous sont soumis...

Deuxièmement: l'apport des étrangères et des étrangers. Ces élections municipales ont été la première grande occasion pour les personnes de nationalité étrangère ayant le droit de vote à Genève de l'exercer en matière d'élections. Moi, citoyen genevois né à Genève – c'est plutôt rare! – mais descendant de quatre grands-parents venus d'Italie apporter leurs talents à la Suisse et à Genève, je considère que c'est une heureuse nouveauté, un facteur indiscutable d'intégration et de vie harmonieuse. On a vu sur les listes de nombreux candidats naturalisés de la première génération, avec certes très peu d'élus, ce qui était prévisible pour un premier exercice. Mais je tiens à saluer l'avènement au Conseil administratif d'une «secundo», par ailleurs seule femme de notre gouvernement, M^{me} Sandrine Salerno.

Les femmes au Conseil municipal – c'est mon troisième message – étaient au nombre de quinze quand je suis arrivé en 1967; elles étaient vingt-neuf en

1991-1992, soit le double, et aujourd'hui il y en a quarante-quatre: leur nombre a triplé et notre Conseil compte une majorité de femmes. Si la tendance se poursuit, comme le statisticien que j'ai été pourrait le calculer, vous voyez où nous en serons d'ici à quelques années...

Sur les sept partis de ce Conseil, cinq sont représentés par une majorité de femmes, dont le Parti démocrate-chrétien. Dans un parti, il y a à peu près égalité et un seul parti, pour la minute mais cela va probablement changer, compte une minorité de femmes.

Au Conseil administratif, vous l'avez constaté, c'est moins bien... En 1967-1968, il y avait une femme, en 1991-1992, il y en avait deux, mais aucune dans le Conseil administratif sortant. Aujourd'hui, heureusement, il y en a une.

Je voudrais poursuivre par trois souhaits. Premièrement, le souhait que le gouvernement soit fort et uni. C'est un regret unanime, semble-t-il, des cinq membres sortants du Conseil administratif de notre Ville de n'avoir pas pu constamment montrer l'image d'une équipe unie, d'un véritable collège gouvernemental. J'en veux pour preuve, notamment, les propos tenus dans le *Courrier* par M. Christian Ferrazino, parus ce matin. Et, pourtant, les débuts de notre nouveau Conseil administratif nous ont fait craindre le pire en la matière...

Nous sommes dans une période, non seulement à Genève et en Suisse, mais également dans plusieurs pays proches, où les problèmes à résoudre nécessitent une volonté politique claire et déterminée au niveau du gouvernement. Pour de très nombreuses et nombreux membres du Conseil municipal, anciens et nouveaux, pour une très grande partie de la population, c'est une nécessité indiscutable, et nous espérons que le nouveau Conseil administratif saura tenir compte de cette exigence. Un gouvernement fort, c'est un gouvernement adulte, qui sait que seul le consensus, la concordance, autrement dit qui suit une voie centriste, peut gagner la confiance de la population et faire passer des projets. A cet égard, la solution d'une délégation du Conseil administratif à l'aménagement semble de très bon augure. Merci au nouveau Conseil administratif d'avoir eu la sagesse d'opter pour cette formule.

Mon deuxième souhait, c'est que les médias soucieux de popularité s'efforcent de mettre en évidence le travail effectué, les solutions envisagées, les résultats positifs, plutôt que les commentaires du genre: «On l'avait bien dit, cela va mal, cela ira encore plus mal...» Ce matin, le titre de première page de l'un de nos journaux paraissant autrefois le soir m'a paru édifiant à cet égard: «Rémy Pagani sème la zizanie à l'exécutif»! On se fait, semble-t-il, un plaisir d'annoncer des choses qui ne sont pas du tout vérifiées, dans le seul but d'attirer l'œil des lectrices et des lecteurs.

Mon troisième souhait est que nous, élues et élus du Conseil municipal, trouvions des formules de travail permettant de chercher des solutions plutôt que de

confronter des idéologies. Je citerai à ce propos une expérience très instructive, lancée par un de nos meilleurs médias, la Radio suisse romande. Il s'est agi récemment, sous le titre de *Génie suisse*, de réunir à cinq reprises des politiciennes et politiciens des partis gouvernementaux au niveau national, à raison d'un représentant par parti durant un jour complet, afin de chercher des solutions possibles par rapport à cinq problèmes majeurs de notre temps: le développement durable, sujet que cinq jeunes ont traité; l'intégration des étrangers; jusqu'où diminuer les impôts pour dynamiser la croissance; le vieillissement de la population et les retraites; la politique internationale de la Suisse en matière de climat.

Au vu des résultats de cette expérience, il y a de quoi s'en inspirer. Nous pourrions ainsi – suggestion sans doute impertinente et utopiste – prévoir des commissions du Conseil municipal où siègeraient deux représentantes ou représentants par parti, sans tenir compte de leur importance numérique. Ou, encore mieux, des groupes de travail avec une ou un représentant par parti, comme l'a fait la RSR avec succès. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

Nous allons maintenant passer à la partie la plus solennelle de la séance, soit la prestation de serment.

6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains du doyen d'âge.

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). J'invite l'assemblée, ainsi que le public présent à la galerie et les représentants de la presse, à se lever pour entendre la lecture de la formule du serment:

«Je jure ou je promets solennellement:

- d'être fidèle à la République et canton de Genève;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»

Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous rasseoir. Notre secrétaire administrative, M^{me} Cabussat, va procéder à l'appel nominal, par parti, en commen-

çant par le parti ayant recueilli le plus de voix. Au fur et à mesure que vous serez appelé, vous vous lèverez, vous lèverez la main droite et répondrez: «Je le jure» ou «Je le promets».

(M^{me} Cabussat procède à l'appel nominal.)

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Mesdames et Messieurs, il est pris acte de votre serment. M. Roland Crot, conseiller municipal absent ce soir, prêtera serment au cours d'une prochaine séance.

7. Election du président, qui entre immédiatement en charge.

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Pour l'élection du président, je désigne deux secrétaires *ad acta*: M^{me} Annina Pfund et M. Jean-Marc Froidevaux. Je les prie de prendre place à mes côtés.

Je désigne également sept scrutateurs, soit un par parti: M^{me} Laurence Andersen (UDC) , M. Georges Queloz (L), M. Rémy Burri (R), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. David Metzger (S) et M^{me} Vera Figurek (AGT).

Le temps est venu de demander aux partis le nom de leur candidat à la présidence.

M. Simon Brandt (R). Le Parti radical a le plaisir de vous proposer la candidature de son doyen, M. Guy Dossan. Ai-je seulement besoin de vous présenter Guy? Il a seize ans de Conseil municipal derrière lui, élu alors que la plupart des membres du groupe radical n'avaient pas encore le droit de vote ou n'étaient pas encore membres du parti. Guy est plein d'expérience et plein d'empathie. Il a notamment présidé les commissions des pétitions, des arts et de la culture et des travaux. Il a été secrétaire du bureau du Conseil municipal et deuxième vice-président de ce même Conseil. Mélomane averti, il préside la Musique municipale.

Patriote, il préside le comité d'organisation de la Fête du 1^{er} Août. Professionnellement, Guy Dossan travaille aux Transports publics genevois comme responsable des infrastructures.

Je ne peux donc que le recommander à vos suffrages, en espérant que vous le gratifierez du meilleur score possible. Je ne doute pas qu'en bon président de la Musique municipale il mènera nos débats à la baguette!

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Il n'y a visiblement pas d'autre candidature. Nous allons donc procéder au vote. Mesdames et Messieurs, j'attire votre attention sur le fait que vous ne devez inscrire qu'un nom sur le bulletin, que cette élection a lieu conformément aux dispositions du titre XI du règlement du Conseil municipal, au bulletin secret et à la majorité absolue.

J'invite les scrutateurs à venir chercher les bulletins et à les distribuer.

Dans l'intervalle, je signale que nous avons encore repéré à la tribune du public diverses personnalités: MM. Daniel Sormanni et Olivier Coste, anciens conseillers municipaux, M^{me} Gisèle Thiévent, ancienne conseillère municipale, et M. Claude Ulmann, qui fut président de notre Conseil. Je salue également celui que j'ai qualifié tout à l'heure de «doyen d'honneur»: M. Armand Schweingruber, auquel je souhaite tout particulièrement la bienvenue. Enfin, je salue la présence de M. Michel Chevrolet et de M. Lionel Ricou, tous deux anciens conseillers municipaux.

J'invite les huissiers à récolter les bulletins de vote. Je déclare le scrutin clos et je prie les scrutateurs et les secrétaires *ad acta* de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, afin de procéder au dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC). Mesdames et Messieurs, voici les résultats du scrutin:

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	16
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	79
Majorité absolue:	40

Est élu par 63 voix *M. Guy Dossan (R).* (*Applaudissements.*)

Je félicite le nouveau président, je lui exprime tous mes vœux et lui laisse la place...

(M. Guy Dossan prend place à la présidence.)

Présidence de M. Guy Dossan, président élu.

8. Prestation de serment du doyen d'âge.

Le président. Ne vous éloignez pas, Monsieur le doyen, puisque ma première tâche, dans ce mandat d'une année, est de vous assermenter. Je demande à la salle de se lever pendant la lecture du serment.

(M. Robert Pattaroni, doyen d'âge (DC), prête serment devant l'assemblée debout.)

Le président. Je prends acte de votre serment et je vous prie de regagner les bancs de votre groupe. (*Applaudissements.*)

9. Allocution du président.

Le président. Monsieur le maire, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En accédant ce soir à la première présidence de la nouvelle législature de notre Conseil municipal, je suis partagé entre quatre principaux sentiments: la reconnaissance, l'émotion, la fierté et surtout l'espoir, sentiments qui, je le suppose, doivent être assez communs à toutes celles et ceux qui m'ont précédé sur ce fauteuil.

Ma reconnaissance tout d'abord, c'est bien évidemment à vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que je l'adresse, puisque c'est la confiance que vous venez de me témoigner qui me permet aujourd'hui d'accéder au perchoir de notre Conseil.

Au cours de cette année, soyez certains que je mettrai tout en œuvre pour être digne de cette confiance et pour que le déroulement de nos séances soit conforme à ce que chacune et chacun d'entre vous est en droit d'attendre.

Mais ma reconnaissance va également aux électeurs et électrices qui ont permis à un magistrat radical de siéger à nouveau au sein du Conseil administratif.

En effet, sans l'élection de notre ancien collègue Pierre Maudet à l'exécutif, je ne me trouverais très probablement pas ce soir à cette place.

Et je dois reconnaître que ma reconnaissance est d'autant plus vive qu'il n'y a pas si longtemps, quatre ans plus exactement, il n'était plus vraiment d'actualité de penser revenir sur les bancs de ce Conseil, ni encore moins d'en assumer un jour la présidence.

Le second sentiment qui m'habite, c'est l'émotion.

Bien que la solennité du moment ne puisse laisser quiconque indifférent, cette émotion est toutefois d'ordre exclusivement personnel. Vous me permettrez d'avoir ce soir une pensée toute particulière pour deux personnes, mes parents.

Pour mon père, tout d'abord, disparu il y a sept mois et qui, ayant toujours suivi de très près la vie politique genevoise, eût été très fier de me voir accéder ce soir à la présidence du Conseil municipal.

Et puis, bien évidemment, une pensée très émue pour ma mère, présente parmi nous ce soir, mais qui nous observe très discrètement depuis le fond de cette salle, la tribune du public n'étant curieusement pas accessible aux personnes à mobilité réduite, ma mère qui, outre un soutien de tous les jours, m'a de plus procuré, par ses origines valaisannes, le but de notre sortie de septembre.

La fierté, ensuite, ne peut être absente d'une élection comme celle de ce soir.

Tout d'abord, succéder à Bernard Lescaze, personnalité politique genevoise s'il en est, dernier président radical de ce Conseil, il y a maintenant douze ans, ne peut qu'être un premier sujet de fierté.

Mais surtout, avoir la possibilité de représenter, avec les membres du bureau il va de soi, pendant une année, le législatif de cette ville où je suis né, ville que j'apprécie par-dessus tout et dont je ne peux m'éloigner trop longtemps sans qu'elle me manque, me remplit d'une fierté que je qualifierai presque de légitime.

Notre cité, bien qu'étant la deuxième ville de Suisse, ne représente pourtant qu'une ville de province à l'échelon mondial, et, néanmoins, elle possède l'envergure et le renom d'une grande cité internationale.

En outre, si elle apparaît parmi les toutes premières au palmarès des villes du monde où il fait bon vivre et dans lesquelles on souhaiterait s'installer, c'est grâce à sa qualité de vie, à sa tranquillité, mais aussi à la stabilité de ses institutions et encore à la multitude des activités qui s'y déploient.

La Ville de Genève mérite par conséquent que tout un chacun en général, et ce Conseil municipal en tout premier lieu, s'attache à la défense de ses intérêts, au bien-être de ses habitants, et accorde également une importance particulière aux événements qui s'y déroulent, et surtout à ceux qui les organisent.

Il me paraît donc essentiel que notre Conseil puisse être représenté le plus largement possible lors des diverses manifestations, internationales ou plus «confidentielles», officielles ou de tout autre ordre, qui sont organisées dans notre ville, et cela en faisant abstraction de nos couleurs politiques.

La présence des autorités est en effet un signe de reconnaissance et de remerciement pour ceux qui s'investissent sans compter pour faire vivre notre ville, tous domaines confondus, et qui participent ainsi très activement au rayonnement de celle-ci, avec enthousiasme et passion, et souvent aussi de manière bénévole, qualité qui devient de plus en plus rare de nos jours.

Je mettrai donc intensivement à contribution les membres du bureau au cours de cette année.

Comme je le disais en préambule de mon intervention, le sentiment le plus fort que j'éprouve ce soir, c'est l'espoir.

L'espoir que ce nouveau Conseil puisse à nouveau travailler en saine harmonie, pas à l'unisson certes, puisque nos spécificités politiques ne le permettent pas toujours, mais en tous les cas le plus souvent possible, pour le bien de notre ville et de ses habitants.

Etant entré au Conseil municipal en 1992, j'ai assisté à une lente détérioration des relations, entre les deux blocs composant le Conseil municipal tout d'abord, puis entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, pour s'achever enfin, parfois, en défiance et méfiance envers l'administration.

Cette dégradation a eu malheureusement souvent pour conséquences des luttes souvent stériles et des blocages dépourvus de réelles justifications.

Ces attitudes ne sont pas dignes de notre Ville et surtout ne concourent plus à un bon fonctionnement de ses institutions, ni, encore moins, à donner une bonne image de ces dernières.

De même, prêter une oreille plus attentive aux attentes de la population me semble primordial.

Nous avons souvent eu tendance, ces dernières années, à nous lancer dans des débats fleuves et homériques, parfois aux antipodes des préoccupations premières des habitants de cette ville.

Genève est certes une cité qui possède, comme je l'ai dit précédemment, une renommée internationale, mais je suis toutefois certain que les gouvernants de la planète ne sont pas dans l'attente des décisions de notre Conseil municipal.

Il me paraît par conséquent souhaitable que notre Conseil municipal retrouve un peu de modestie, et que nous recentrions nos débats en priorité sur la résolution des problèmes locaux, en fait ce pourquoi nous avons toutes et tous été élus.

Nous avons d'ailleurs suffisamment de pain sur la planche à ce niveau-là, me semble-t-il, avant de chercher à résoudre les problèmes de la planète entière, attitude qui se trouve d'ailleurs être, très souvent, en dehors de nos compétences.

Depuis aujourd'hui, nous avons la possibilité de repartir du bon pied et de poursuivre l'écriture de l'Histoire de notre Ville avec sérénité et surtout avec une efficacité accrue.

Toutes les conditions me paraissent en effet désormais réunies pour tendre à ces objectifs:

En premier lieu, notre Conseil municipal est renouvelé à 50%, ce qui devrait logiquement apporter une bouffée d'air frais à nos travaux et discussions et permettre un renouvellement des idées.

Ensuite, le Conseil administratif est lui aussi renouvelé de manière plus qu'importante, trois de ses cinq membres étant nouveaux. Dans ce cas également, cela devrait permettre de déboucher sur un débat d'idées innovateur.

Cette situation, à elle seule, me semble déjà favorable, puisque toutes les rancoeurs et dissensions, souvent personnelles, qui étaient apparues au cours des années précédentes devraient désormais être désamorcées.

Si le renouvellement important des deux Conseils semble déjà placer le fonctionnement de notre municipalité sous les meilleurs auspices, il existe un facteur supplémentaire qu'il convient de prendre en considération, et non des moindres puisqu'il est historique, c'est la représentation féminine dans cette enceinte.

En effet, si le Conseil administratif retrouve une magistrate, notre Conseil est, quant à lui, désormais composé majoritairement, et cela pour la première fois de son histoire, de conseillères municipales, ces dernières siégeant au nombre de quarante-quatre.

La nouvelle sensibilité que ne peut manquer d'apporter cette majorité aux débats, tant en commissions qu'en séances plénières, pourra certainement aussi avoir une influence plus que bénéfique sur nos travaux

Notre Ville a aujourd'hui besoin de projets rassembleurs, projets des uns *avec* les autres et non plus des uns *contre* les autres.

Nous devons absolument rétablir un consensus, spécialité helvétique s'il en est, qui a fait, et fait toujours ses preuves.

C'est à mon sens le devoir de nos deux Conseils, administratif et municipal.

Collaborons donc, depuis aujourd'hui, de manière plus constructive, unissons nos efforts et utilisons nos différences pour être créatifs, dynamiques et surtout efficaces!

En conclusion, je suis intimement persuadé que, pour les quatre ans à venir, nous possédons tous les atouts en main afin de redorer l'image de nos institutions municipales, image quelque peu érodée par des débats et des querelles de clocher, le plus souvent stériles comme je l'ai déjà dit. «Vouloir, c'est pouvoir», dit-on.

Alors osons créer une dynamique et insufflons un nouvel essor, bénéfique, pour Genève en premier lieu, mais aussi pour la vie politique de notre cité!

Chateaubriand a dit: «L'immobilité politique est impossible, force est d'avancer avec l'intelligence humaine.»

Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, faisons nôtre cette pensée de Chateaubriand et travaillons réellement toutes et tous, dès ce soir, pour le rayonnement de notre cité et pour le bien de ceux qui l'habitent. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

10. Election:

a) du premier vice-président.

Le président. Nous allons procéder à l'élection du premier vice-président. Je précise que les scrutateurs et les secrétaires *ad acta* désignés tout à l'heure fonctionneront toute la soirée.

Je passe la parole aux représentants des groupes afin qu'ils annoncent le nom de leur candidat.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). C'est avec grand plaisir et conviction que je sou mets, au nom du Parti socialiste, la candidature de Jean-Charles Rielle au poste de premier vice-président. Jean-Charles est un homme impliqué, au sens fort, dans la vie sociale de la cité, tant par ses activités professionnelles que par ses activités associatives. Jean-Charles, c'est la réinvention de l'humanisme. Ses activités professionnelles, en qualité de médecin attaché à la direction du Service de santé de la jeunesse, de juge assesseur médecin au Tribunal de la jeunesse, et de médecin responsable du Centre d'information de l'association pour la prévention du tabagisme, le Cipret, font de lui un homme reconnu, certes, pour ses compétences, c'est indéniable, mais également pour son sens de l'humain, toujours sensible et à l'écoute de l'autre.

Jean-Charles, c'est l'homme de l'engagement, des engagements, fidèle en cela aux valeurs de solidarité, d'égalité et de respect qui l'habitent. Ainsi, il ne compte pas son temps, se partageant entre la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, le groupe de pilotage du Quai 9, la Fondation Au cœur des Grottes, qu'il préside, la SGIPA, Pro Juventute, Camarada – en tant que membre de leurs bureaux respectifs – sans compter ses autres multiples engagements, à Vires, dans des associations sportives qu'il défend ardemment, ou dans la course de l'Escalade, et j'en oublie.

Jean-Charles, c'est un homme qui impose le respect et que l'on écoute. Conseiller municipal de 1995 à 2000, puis de 2003 à 2007, il a notamment présidé la commission des pétitions, celles des naturalisations, des sports et de la sécurité, de l'informatique et de la communication, et il a été membre des commissions des finances et du règlement, ainsi que premier secrétaire du bureau du Conseil municipal. C'est dire s'il connaît la vie du Conseil municipal et ses rouages.

Sur les problématiques difficiles touchant à la prévention en matière de drogue, par exemple, il reste celui qui pondère et qui, subtilement, glisse tempérance et humanité dans l'approche et la résolution de ces problèmes.

Jean-Charles, c'est un politique de terrain. Membre du Parti socialiste genevois depuis 1989, il s'est illustré par son implication dans les sections, sillonnant notamment le canton dans le bus du Parti socialiste aux côtés de Micheline et autres figures du parti, n'oubliant jamais les autres, les militants qui font aussi la vie d'un parti.

Jean-Charles, c'est un homme de saines colères, qui sait remettre en question son parti et les siens, nous remettre en question et se remettre en question. Jean-Charles, c'est également l'œil coquin et l'amitié généreuse, le sourire roublard de son Valais natal et son sens de la camaraderie. «Ma détente, c'est les autres», a-t-il dit un jour dans un journal.

Au nom du Parti socialiste, je suis convaincue que Jean-Charles saura apporter du lien à ce Conseil municipal et au bureau plus particulièrement et qu'il saura être l'heureux complice de Guy Dossan, pour conduire dignement les travaux de ce Conseil, car il sait qu'il est, comme vous et moi, un élu du peuple. J'espère donc que vous lui accorderez toute la confiance qu'il mérite.

Le président. Il n'y a pas d'autre candidat. Je prie les scrutateurs de venir chercher les bulletins à distribuer.

Je prie les huissiers de recueillir les bulletins. Je déclare le scrutin clos et invite les scrutateurs et les secrétaires *ad acta* à se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement.

(Pendant le dépouillement, le président donne lecture de la composition des commissions permanentes (points 23 à 35 de l'ordre du jour.) (Voir p. 44.)

Le président. Les résultats de l'élection du premier vice-président sont les suivants:

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	9
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	79
Majorité absolue:	40

Est élu *M. Jean-Charles Rielle* (S), avec 70 voix. *(Applaudissements.)*

b) du deuxième vice-président.

Le président. Nous passons à l'élection du deuxième vice-président. Je demande aux partis de bien vouloir présenter leur candidat.

M. Jacques Hämmerli (UDC) Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, lors des élections municipales du 25 mars 2007, l'Union

démocratique du centre a obtenu 3986 bulletins, soit 318 743 suffrages, se classant au cinquième rang des sept partis, devant les démocrates-chrétiens et les radicaux. Aussi, il nous apparaît que la logique arithmétique électorale nous autorise à prétendre à la deuxième vice-présidence de ce Conseil, puisque le parti qui a accédé ce soir à la présidence est celui qui compte le moins d'électrices et d'électeurs dans notre ville.

Notre groupe propose à vos suffrages la candidature de notre collègue Pascal Rubeli. Pascal Rubeli est âgé de 60 ans et siège dans ce Conseil depuis l'arrivée de l'UDC il y a quatre ans. Il a déjà fait partie du bureau à deux reprises en qualité de secrétaire, il a présidé la commission Agenda 21 et a siégé dans la plupart des commissions. C'est dire qu'il connaît le fonctionnement de notre Conseil et, pour le cas où vous lui accorderiez votre confiance, il saura faire honneur à notre Ville.

Nous vous remercions de soutenir sa candidature, d'autant que, cette année, vous n'avez attribué aucune présidence de commission à notre groupe, ce qui ne me paraît ni démocratique ni consensuel.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne ferai pas de logique arithmétique pour vous présenter Odette Saez. Elle fait partie de la représentation féminine du Parti démocrate-chrétien – vous aurez vu que nous sommes quatre hommes et cinq femmes. Odette Saez a une certaine expérience, une expérience certaine de ce parlement puisque, comme vous le savez, c'est sa troisième législature. Si elle est entrée en cours de législature lors des deux premières, elle entre de plain-pied, avec les femmes du Parti démocrate-chrétien, dans celle-ci. Elle a été membre du bureau, a siégé à la commission du logement et a présidé la commission des sports et de la sécurité. Elle a également été présidente du Parti démocrate-chrétien section Ville de Genève. Elle nous a toujours enchantés par son pragmatisme, son franc parler, et également son sens de l'humain. M^{me} Odette Saez a assumé et assume toujours de grandes responsabilités dans le domaine des soins infirmiers et des établissements médico-sociaux.

Nous proposons donc sa candidature et nous sommes certains que, si vous votez pour elle, vous aurez une excellente deuxième vice-présidente.

Le président. Mesdames et Messieurs, je rappelle que, conformément à notre règlement, le vote a lieu au bulletin secret et que vous ne devez inscrire qu'un nom sur votre bulletin. J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins.

Je saisis l'occasion de saluer, à la tribune du public, la présence de deux anciens présidents du Conseil municipal: MM. Pierre Marti et Daniel Pilly.

Je demande aux huissiers de récolter les bulletins. Le scrutin est clos et je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret pour le dépouillement.

(Pendant le dépouillement, le président poursuit la lecture de la composition des commissions permanentes (points 23 à 35 de l'ordre du jour.) (Voir p. 44.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	77
Bulletins blancs:	12
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Le président. Est élue *M^{me} Odette Saez* (DC), avec 51 voix. (*Applaudissements.*)

M. Pascal Rubeli (UDC) obtient 14 voix.

c) des quatre secrétaires.

Le président. Nous passons à l'élection des quatre secrétaires, afin de compléter mon bureau. Je prie les groupes de nous faire part de leurs candidatures.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, vous n'avez pas voulu de Pascal Rubeli comme deuxième vice-président. Nous pensons que vous lui accorderez vos suffrages pour une place de secrétaire!

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral a l'honneur et le plaisir de vous présenter, pour la place de secrétaire du bureau du Conseil municipal, M. Alexandre Chevalier. Il est conseiller municipal depuis une année, c'est un militant actif à l'intérieur du Parti libéral genevois, dont il a présidé le

cercle. C'est un homme engagé, convaincu, actif. Dans le domaine professionnel, qui plus est, il s'occupe de faire respecter les procédures et le bon esprit, ce qui ne sera peut-être pas totalement inutile pendant cette année législative. C'est pour-quoi je pense qu'il a toutes les compétences pour retenir vos suffrages.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Mes-sieurs les conseillers municipaux, j'ai l'avantage de vous présenter la candidature de notre camarade Salika Wenger, ancienne députée, féministe convaincue, de choc, dira-t-on... Je vous invite donc à lui attribuer vos suffrages.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts a le plaisir de vous soumettre la candidature de M^{me} Sarah Klopmann, qui a déjà accompli une législature dans ce Conseil et qui a siégé au bureau en 2004-2005. Son regard neuf a été fort apprécié et nous souhaitons que vous lui renou-veliez votre confiance.

Le président. Toutes les candidatures ayant été annoncées, je prie les scruta-teurs de distribuer les bulletins.

Je demande aux huissiers de récolter les bulletins.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	78
Bulletins blancs:	2
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	78
Majorité absolue:	40

Le président. Sont élus à la majorité absolue *M. Alexandre Chevalier* (L), avec 51 voix, et *M^{me} Sarah Klopmann* (Ve), avec 52 voix.

M^{me} Salika Wenger (AGT) obtient 37 voix et M. Pascal Rubeli (UDC) 35. S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de renoncer au deuxième tour et de procéder à une élection tacite.

Il n'y a pas d'objection. Sont donc élus *M^{me} Salika Wenger* (AGT) et *M. Pascal Rubeli* (UDC).

Maintenant que le bureau du nouveau Conseil municipal est au complet, je passe la parole à M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève, pour le discours de législature.

11. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, maire. Monsieur le président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,

Genève est une ville où il fait bon vivre. Certes, comme bien d'autres cités dans le monde, Genève connaît des problèmes engendrés par notre mode de vie contemporain. Ce mode de vie amène des progrès considérables – notamment sur le plan social et en matière technologique: il importe de les affermir et parfois aussi de les développer.

Mais ce mode de vie induit également des conséquences négatives qu'il s'agit de combattre.

En effet, les disparités sociales augmentent rapidement; un nombre croissant de personnes se retrouvent en situation précaire, ou vivent déjà dans une situation de pauvreté. Cette précarisation menace désormais les revenus les moins élevés de la classe moyenne.

Nous avons quatre ans pour agir, avec des moyens limités.

Nous sortons d'une législature dont le bilan réel est largement positif. La population a d'ailleurs souhaité renouveler sa confiance à une même majorité politique. Mais la législature passée fut aussi ponctuée de moments difficiles. Aujourd'hui, les Genevoises et les Genevois qui nous ont élus, vous le Conseil municipal et nous le Conseil administratif, attendent de notre action qu'elle se développe dans un climat plus serein. Nous tenterons de répondre à leur attente, même si l'espace politique n'est pas, et nous le savons bien toutes et tous, l'espace le plus propice à la sérénité.

L'enjeu est donc de taille.

Il s'agit en fait de notre capacité à gouverner de manière collégiale. Cela implique que nous développions des projets communs, que nous mettions en œuvre la transversalité entre nos cinq départements. Cela signifie également que

nous gérons de manière constructive les divergences qui peuvent apparaître entre nous. Elles sont, en soi, naturelles et inévitables dans un exécutif réunissant cinq personnalités issues de partis différents.

Pour concrétiser cette volonté, le Conseil administratif entend mettre en avant plusieurs principes.

Premièrement, nous devons trouver avec nos partenaires des modes de relations empreints de respect et de confiance. Avec votre Conseil bien sûr, en premier, avec nos autres partenaires institutionnels que sont les communes genevoises, le Canton, la Confédération, mais aussi avec les autres communes et villes de Suisse et de France voisine, avec les représentants des secteurs privés et les associations de citoyens. Nous travaillerons ensemble avec pragmatisme et transparence.

La transparence, précisément, est un deuxième principe. Elle est déjà largement mise en œuvre dans certains secteurs de l'administration municipale. Mais chacun sait qu'il y a encore du chemin à parcourir pour que cet esprit et cette volonté d'ouverture imprègnent en profondeur notre culture politique.

Troisièmement, l'efficacité de notre service public. Durant cette législature, nous mènerons la réforme du statut de la fonction publique municipale, en concertation avec les représentants du personnel et les syndicats. Cette réforme constitue une pièce maîtresse du processus de modernisation de l'administration. Nous serons aussi particulièrement attentifs à faciliter la vie administrative des citoyennes et des citoyens: cela concerne l'accès aux services de la municipalité, les démarches administratives, les horaires, l'utilisation des outils électroniques pour diffuser toute l'information utile, etc.

Enfin, quatrième principe, la solidarité, ferment de la cohésion sociale.

La commune constitue la collectivité publique la plus proche de l'habitant. Il importe que les femmes et les hommes de Genève se sentent appartenir à une même communauté humaine. Nous voulons favoriser une véritable cohésion sociale, travailler à l'intégration de toutes et tous, au profit d'une qualité de vie durable et partagée. Ainsi, nous consoliderons le développement d'une politique familiale cohérente. La municipalisation des crèches se poursuivra, à un rythme mieux adapté à la réalisation d'un véritable service public de la petite enfance. Un soutien accru sera apporté aux parents qui le souhaitent et qui en ont besoin, plus particulièrement les femmes; mais aussi à la lutte contre la marginalisation des jeunes et des personnes âgées.

Cet engagement solidaire nous conduira également à nous préoccuper davantage de l'intégration des personnes handicapées, des migrants – en particulier les plus récemment arrivés dans notre ville – et même des sans-papiers. Chacun

connaît la place occupée aujourd'hui par le sport dans les processus d'intégration. Cet effort sera fortement soutenu, avec une interaction plus poussée entre actions sociale et sportive.

Ces principes s'inscrivent dans la mise en œuvre d'une politique publique démocratique qui vise à développer l'égalité des chances, à valoriser les initiatives et les potentiels des personnes et des groupes qui composent notre communauté: femmes et hommes, Suisses et personnes venues d'ailleurs, riches et pauvres, jeunes et vieux, malades et bien portants

Car c'est aussi et surtout à l'aune du respect que nous manifesterons envers celles et ceux qui sont aujourd'hui les plus vulnérables que nous serons jugés.

Quel sera le principal chantier de cette nouvelle législature? Il se décline en plusieurs volets.

Nous vivons ensemble dans un même espace. La manière dont cet espace est aménagé et quotidiennement utilisé constitue une des clés de la politique municipale. L'espace public est un bien commun, dont le partage est un droit et le respect un devoir. La responsabilité individuelle doit être impliquée dans l'entretien de l'espace collectif. La Ville entend intensifier dans les quatre ans à venir ses efforts pour valoriser la propreté de nos rues, de nos parcs, de nos bâtiments. Cet objectif suppose, bien sûr, des moyens logistiques suffisants. Mais il implique aussi l'engagement citoyen des habitants, de tous les habitants. Il faut le dire et le répéter, une ville sale reflète le manque de respect qu'une partie des habitants portent à leur cité. Les agents de civilité récemment engagés œuvrent précisément à faire évoluer cette mentalité. Mais pourquoi ne devrions-nous pas nous considérer toutes et tous comme des agents de civilité?

La prise de conscience des enjeux que représente une Genève propre, dans tous les sens du terme, doit être le fait d'une vraie coresponsabilité de la part de ses habitants. C'est pourquoi nous envisageons à cet égard de créer des «contrats de quartier» touchant à tous les domaines de la vie en commun. Ils permettront notamment de définir, en toute concertation, des projets de développement de proximité et de promotion de la qualité de vie.

Dans le même esprit et dans le cadre de ses prérogatives légales, le Conseil administratif renforcera son action de proximité en matière de sécurité des personnes et des biens, notamment en développant l'îlotage dans les quartiers et la prévention des conflits de voisinage. Les activités de contrôle et de sanction, toujours nécessaires, se poursuivront dans un esprit à la fois de discernement et d'équité, en partenariat avec les autres acteurs de la sécurité.

Parallèlement, la Ville s'ouvrira vraiment aux piétons et aux cyclistes. Après des décennies du tout à la voiture, nos prédécesseurs récents avaient déjà forte-

ment infléchi la politique de soutien aux modes de déplacement et à son corollaire, la répartition des espaces publics.

Nous entendons stimuler et renforcer le processus enclenché en rendant une part importante de la chaussée à la déambulation et aux déplacements doux.

Cette politique de la mobilité douce fera entrer notre cité dans une nouvelle ère, tant il est aujourd'hui évident que la qualité de la vie et la qualité de la ville passent par une réduction drastique des nuisances et des pollutions, qu'elles soient atmosphériques ou sonores.

Une attitude plus respectueuse de notre environnement et de ses habitants n'implique pourtant pas un rejet borné des acquis scientifiques ou technologiques, bien au contraire. Pour ne prendre qu'un exemple, nous entendons mettre à la disposition de la population des outils d'information et de communication numériques permettant un accès plus rapide aux services de l'administration mais aussi aux échanges et à de nouvelles formes de convivialité.

Tout cela marque notre volonté d'appliquer, dans toutes leurs composantes, les préceptes du développement durable. En se dotant d'un Agenda 21 local, concret et efficace, la Ville de Genève affirme clairement sa volonté de promouvoir tout ce qui peut nous permettre de mieux vivre ensemble.

Dans les années à venir, nous concrétiserons nos engagements.

La Ville de Genève possède plus de 5000 appartements. Ce parc de logements est aussi un outil qui doit nous permettre de développer nos visions politiques en concertation avec une partie importante de la population.

Nous voulons, sur plusieurs sites, bâtir ou confier des droits de superficie. Nous voulons aussi, sur le site d'Artamis ou encore dans le périmètre de la gare des Eaux-Vives, construire ce que l'on nomme actuellement un écoquartier.

Il s'agit d'un habitat exemplaire tant sur le plan du partage de l'espace commun que du respect de notre environnement. Un quartier à haute performance énergétique, sans voitures en surface, en partie ou complètement autogéré par ses locataires, notamment par le biais de coopératives, et comprenant une mixité des activités économiques et culturelles.

Cette exemplarité, nous entendons aussi la tenter sur le pourtour de la rade. Un futur projet, fruit d'un dialogue attentif et stimulant, devrait nous permettre de sortir de l'impasse. Ce souci constant du dialogue s'appliquera plus généralement dans nos relations avec les milieux économiques, avec un message: démontrer qu'un niveau élevé de qualité de vie et de cohésion sociale constitue un atout majeur pour l'attractivité économique d'une ville.

Vous l'aurez compris, le nouveau gouvernement de votre, de notre ville, souhaite avant tout créer du lien. Car si les élus politiques ne peuvent pas créer du bonheur, ils peuvent sans doute y contribuer.

C'est aussi ce souci de créer du lien qui inspirera nos relations avec les autres communes urbaines du canton de Genève, et les communes urbaines de France voisine, dans le but de renforcer une dynamique commune. Nous attacherons une importance particulière à la mise au point du projet d'agglomération, tel qu'il devra être déposé auprès des autorités fédérales au mois de décembre 2007. La Ville de Genève constitue en effet le centre de cet ensemble qui approche le million d'habitants. Dans cette perspective, cette législature permettra de finaliser le nouveau plan directeur communal, un instrument indispensable de planification de l'évolution de notre ville à moyen et long terme.

Genève bénéficie également d'un autre environnement extraordinaire: nous voulons parler d'un monde culturel très vivant et d'une magnifique communauté d'artistes. La vie culturelle genevoise est riche, diversifiée et de qualité. Nous le savons et nous en réjouissons car nous y consacrons, depuis fort longtemps, une part très importante de notre budget. Le Conseil administratif entend continuer avec détermination à soutenir à la fois la création genevoise, le passage dans notre ville de productions suisses et étrangères de qualité, le développement de notre patrimoine et le soutien aux outils qui permettent cette politique. Nous pensons notamment au développement des activités d'art contemporain dans le quartier des Bains, à la rénovation de la salle de l'Alhambra, à l'agrandissement des Musées d'ethnographie et d'art et d'histoire, au projet de construction d'une Nouvelle Comédie... et, pourquoi pas, d'une Maison de la danse.

Enfin, comment parler de Genève sans évoquer, même rapidement, sa vocation internationale? Nous défendrons notre rôle de ville de paix, de défense des droits humains, de dialogue entre des peuples en guerre, de siège de nombreuses organisations internationales gouvernementales, de capitale des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, nous continuerons à consacrer une part substantielle de notre budget à des projets de coopération et de développement avec des pays et des régions moins bien lotis que nous.

Avant de conclure, nous tenons à marquer également nos intentions et notre engagement en matière de finances publiques. Elles sont aujourd'hui saines. Mais notre endettement n'est pas négligeable. Notre marge de manœuvre est donc étroite.

Nous sommes convaincus que gouverner, c'est choisir. Et que choisir, c'est aussi savoir renoncer, décider de répartir différemment les moyens disponibles, procéder à des arbitrages. Bien sûr, tout le monde jure, la main sur le cœur, qu'il partage ce souci. Las! Dès qu'il s'agit de passer à la pratique, les esprits s'échauffent!

Nous sommes quant à nous décidés à juguler notre endettement par la mise en œuvre de budgets équilibrés, non seulement dans le domaine de la gestion mais aussi dans celui des investissements. Sous réserve toutefois de ne pas avoir à subir des reports de charges inconsiderés.

C'est pourquoi la Ville de Genève devra être très présente dans les négociations avec l'Etat et les autres communes. Elle devra veiller à éviter qu'une fois de plus, ce soit aux communes urbaines du canton d'assumer des efforts supplémentaires alors que d'autres communes riches continuent à diminuer leurs centimes additionnels tout en s'asseyant sur des réserves financières dont elles ne savent plus que faire.

Nous sommes convaincus que les autorités cantonales ne pourront pas toujours se réfugier derrière un déficit structurel issu de baisses d'impôt successives – avec les cadeaux fiscaux qu'une telle baisse entraîne pour les plus fortunés – pour justifier la situation actuelle.

L'enjeu, ici, c'est la défense de la justice sociale et de nos institutions. Un enjeu qui nous paraît essentiel.

Voici donc la politique que nous entendons mener ces quatre prochaines années, avec l'espoir qu'il fera encore mieux vivre à Genève, que chaque habitant y trouvera son identité et sa place, et que tous, nous gagnerons au plaisir de vivre ensemble dans un espace commun.

Je glisse ici une décision d'ores et déjà prise par notre Conseil. Notre collègue ne comprenant qu'une seule femme – les femmes ne sont-elles pas souvent sous-représentées aux postes à responsabilités? – Sandrine Salerno sera élue maire durant cette législature. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je me réjouis déjà de collaborer cette année avec le Conseil administratif et j'espère, comme je l'ai dit dans mon allocution, que le Conseil municipal et le Conseil administratif réussiront à travailler d'un commun accord.

12. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Pour cette première soirée, les communications du bureau ne sont pas nombreuses... Mesdames et Messieurs, j'ai entendu quelques bip-bip pendant le discours du maire. Ceux qui n'ont pas encore lu le règlement du

Conseil municipal sont évidemment pardonnés pour ce soir, mais je rappelle que l'article 35 stipule que nous n'avons pas le droit d'utiliser des téléphones portables dans cette salle. Ce soir, vous êtes excusés puisque la moitié d'entre vous ne connaissent pas le règlement, mais à l'avenir nous veillerons à ce que les téléphones portables soient éteints, comme dans les salles de spectacle, auxquelles cette salle fait parfois penser...

Par ailleurs, je rappelle aux membres du bureau et aux chefs de groupe qu'ils sont convoqués demain, à 12 h 15, à la salle D du Palais Eynard.

Enfin, à la fin de cette séance, le public à la tribune et les conseillers municipaux sont invités à la traditionnelle réception, qui sera offerte dans la cour de l'Hôtel de Ville. Et devinez qui se produira à cette occasion: la Musique municipale!

13. Fixation des jours et des heures des séances.

Le président. Le bureau vous propose de maintenir nos séances plénières les mardis et mercredis à 17 h et 20 h 30.

14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je demande aux chefs de groupe de proposer leur candidat.

M. Christian Zaugg (AGT). Nous avons l'avantage de présenter la candidature de M. Vincent Ecuyer.

M. Alexis Barbey (L). Nous proposons la candidature de M. Patrice Reynaud, que certains connaissent puisqu'il était conseiller municipal pendant les deux dernières années législatives. Patrice Reynaud était célèbre pour sa fougue et son engagement plein de verve. Il avait également manifesté un fort intérêt pour l'aménagement du territoire. Il est marié et père de deux jeunes filles. Professionnellement, il est à la fois avocat et comptable, métiers qu'il exerce à son compte depuis plusieurs années. Il sera donc particulièrement à même de remplir la tâche qui lui sera confiée.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. Christian D'Andrès. Titulaire d'une licence en droit, M. D'Andrès a mis l'accent, durant son cursus académique, sur les droits fiscaux genevois, suisse et internationaux. Il a entrepris un DEA à Paris pour approfondir ses connaissances dans le domaine de la fiscalité européenne. Ses compétences en la matière, son sens de la collectivité font sans nul doute de M. D'Andrès un très bon candidat.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien présente M. Georges Tchernychev. Suisse naturalisé originaire de Russie, il parle couramment le russe, l'anglais et le français. Il est titulaire d'une maîtrise HEC en gestion d'entreprise et a fait des études de physique et d'informatique. C'est quelqu'un qui s'intéresse non seulement au domaine de l'économie, des entreprises et de la banque, mais également à la gestion alternative de fonds dans le cadre de la société à laquelle il appartient. C'est un homme de dossier, mais qui a vraiment les pieds sur terre, les pieds dans l'entreprise. Fort de sa double formation en économie et en informatique, bénéficiant d'une certaine expérience de l'analyse financière, il est un candidat tout à fait adapté pour cette commission extraparlamentaire. Nous vous le recommandons vivement.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, l'Union démocratique du centre propose à vos suffrages la candidature de M. Pierre Greder. Agé de 47 ans, diplômé d'une école supérieure de notre canton, M. Greder est collaborateur d'une grande régie de la place

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts a le plaisir de soumettre à vos suffrages la candidature de M. Javier Brandon. De formation commerciale et comptable, M. Brandon travaille depuis plusieurs années au sein de la Direction de la trésorerie générale de l'Etat de Genève,

en tant que responsable de secteur. Son intérêt marqué pour le domaine de la finance et de la fiscalité en fait un excellent candidat pour représenter les Verts dans cette commission.

Le président. Il n'y a plus d'intervenants. Etant donné qu'il y a six candidats pour cinq sièges à pourvoir, nous allons procéder au vote. Je demande aux scrutateurs de venir chercher les bulletins à distribuer.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	78
Bulletins blancs:	0
Bulletins nuls:	1
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Le président. Est élu *M. Vincent Ecuyer*, avec 40 voix. *(Applaudissements.)*

Obtiennent des voix: *M. D'Andrès*, 38 voix, *M. Brandon*, 37, *M. Reynaud*, 34, *M. Tchernychev*, 34, et *M. Greder*, 17. Etant donné qu'il reste quatre sièges à pourvoir, nous devons faire un deuxième tour, qui aura lieu à la majorité relative, sauf si un candidat se retire... Je passe la parole à *M. Hämmerli*.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Au vu du résultat, nous retirons notre candidat. J'ajouterai cependant que vous, les partis de l'establishment, vous vous arrangez en coulisses, vous faites la politique que la population déteste... Mais gageons que celle-ci s'en souviendra lors de prochaines élections!

Le président. Les quatre autres membres de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle sont donc élus tacitement. Il s'agit de *MM. Christian D'Andrès, Javier Brandon, Patrice Reynaud* et *Georges Tchernychev*.

15. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (Statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je passe la parole aux représentants des partis afin qu'ils présentent leur candidat.

M. Philippe Cottet (Ve). Mesdames et Messieurs, les Verts ont le plaisir de vous présenter la candidature d'un réparateur de vélos, habitant de Saint-Gervais engagé, mais surtout membre du Conseil municipal pendant quinze ans et ancien président dudit Conseil. Il s'est investi de manière déterminée notamment à la commission des travaux; il est à l'origine du haut lieu culturel genevois qu'est l'Usine; il connaît très bien le domaine du logement et a participé aux premiers baux associatifs et contrats de confiance. Au vu du discours de législature, des réformes à venir et des exigences que nous avons en matière de logement, nous recommandons M. Roberto Brogginì à vos suffrages.

M. Christian Zaugg (AGT). Notre groupe présente la candidature de M. Guy Jousson, bien connu pour avoir siégé pendant un certain temps dans ce Conseil municipal.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le groupe démocrate-chrétien présente la candidature de M. Guy Savary, que vous connaissez bien. Il est actuellement vice-président de la fondation concernée et président de sa commission location. Nous pensons donc que c'est une valeur sûre!

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical présente M. Daniel Ferrier, avocat dans une régie, actuellement président de la commission des finances de la fondation, et reconnu pour faire un bon travail au sein de cette fondation.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste présente la candidature de M. Miltos Thomaidès. Architecte, il préside le comité de pilotage de la fondation pour la construction des logements prévus sur la parcelle du Foyer de Sécheron et sur celle du Petit Jacob, à la rue du Cendrier. Raison pour laquelle sa candidature nous semble tout à fait adéquate.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre présente la candidature de M. Henri Gobet, qui a siégé dans cette fondation durant la législature 2003-2007.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral présente la candidature de M. Jean-Pierre Oberholzer. La seule évocation de son nom, pour tous ceux qui ont déjà siégé dans ce Conseil municipal, suffira d'argumentaire pour sa candidature.

Le président. Le Conseil municipal étant représenté à la fondation par un membre par parti, l'élection est tacite.

Sont élus: *M. Miltos Thomaïdes, M. Roberto Broggini, M. Jean-Pierre Oberholzer, M. Guy Jousson, M. Henri Gobet, M. Guy Savary, M. Daniel Ferrier.*

16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je passe la parole à M. Patrice Mugny, maire.

M. Patrice Mugny, maire. Comme j'ai eu l'occasion de l'annoncer à tous les chefs de groupe tout à l'heure, le Conseil administratif préférerait que cette élection soit reportée au 25 juin, le temps pour nous de présenter un projet devant le Conseil municipal. En effet, nous entendons modifier un peu la composition du conseil de fondation pour une période transitoire. Pour l'instant, il y a encore deux ou trois incertitudes et nous ne voulions pas présenter un projet mal ficelé. Mesdames et Messieurs, si vous en êtes d'accord, je vous propose de repousser cette élection au 25 juin, moment où nous pourrions avoir le débat de fond sur la Fondation du Grand Théâtre.

Le président. Personne ne souhaitant prendre la parole, je mets aux voix la motion d'ordre de M. Mugny, proposant de repousser l'élection des membres du conseil de fondation à notre séance du 25 juin.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée sans opposition (1 abstention).

17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je prie les représentants des partis d'annoncer leur candidat.

M. Simon Brandt (R). Le Parti radical propose la candidature de M. Raffi Garibian, habitant et commerçant à Saint-Gervais, qui fera, nous n'en doutons pas, un excellent travail dans cette fondation.

M. Christian Zaugg (AGT). Nous présentons la candidature de M. Nicolas Wenger.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste, quant à lui, présente la candidature de M^{me} Christiane Leuenberger, qui préside la commission culturelle du Parti socialiste genevois. Convaincue que le Théâtre de Saint-Gervais est un lieu important de la Genève culturelle et sociale depuis plusieurs décennies, elle saura s'impliquer pour qu'il le reste.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral présente la candidature de M^{me} Renate Cornu, qui a déjà siégé au conseil de la Fondation de Saint-Gervais, et qui l'a même présidée, ce qui est un argument suffisant à nos yeux.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Les Verts présentent la candidature de M^{me} Marie-Pierre Theubet. Diététicienne en santé communautaire, M^{me} Theubet

a œuvré durant vingt ans, bénévolement et professionnellement, dans divers théâtres et festivals du canton. Ses compétences en matière de productions artistiques et de gestion budgétaire en font une excellente candidate.

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'Union démocratique du centre a l'avantage de vous présenter la candidature de M^e Soli Pardo, avocat qui siège encore, pour moins de cent jours, à la Fondation du Grand Théâtre. J'ajouterai que ce sera également notre candidat pour l'élection suivante à l'ordre du jour.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien propose M. Robert Pattaroni, qu'on ne présente plus... Vous l'avez vu à l'œuvre tout à l'heure. M. Pattaroni a de l'expérience puisqu'il siège déjà au conseil de fondation. Nous pensons que c'est l'homme de la situation, compte tenu notamment des changements qui s'annoncent.

Le président. Il s'agit ici également d'une élection tacite, le Conseil municipal étant représenté par un membre par parti.

Sont donc élus: *M^{me} Christiane Leuenberger, M^{me} Marie-Pierre Theubet, M^{me} Renate Cornu, M. Nicolas Wenger, M. Soli Pardo, M. Robert Pattaroni, M. Raffi Garibian.*

18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je demande le nom des candidats.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe d'A gauche toute! présente la candidature de M. Bernard Paillard, actuel président de la Fondation d'art dramatique.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral présente la candidature de M. Georges Queloz qui, outre ses dix-sept ans de Conseil municipal, siège depuis huit ans à la Fondation d'art dramatique, où il exerce la fonction de secrétaire du bureau.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le groupe socialiste présente la candidature de M^{me} Françoise Dupraz, qui bénéficie d'une solide expérience à la Fondation d'art dramatique, puisqu'elle y a siégé pendant deux mandats. Elle poursuivra les réflexions entreprises notamment en ce qui concerne les modifications de statuts et le projet de la Nouvelle Comédie.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical présente M. Salvatore Vitanza, jeune homme d'une trentaine d'années qui sera très efficace au conseil de la Fondation d'art dramatique.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien propose la candidature de M^{me} Sophie Tochon, qui bénéficie de toute l'expérience voulue et qui poursuivra ainsi son mandat au sein de la fondation.

M. Alexandre Wisard (Ve). Les Verts ont l'avantage de présenter un jeune homme de 60 ans – M. Pierre Losio – qui siège déjà à la Fondation d'art dramatique, qui a l'avantage de bien connaître la scène culturelle genevoise et qui a été l'un des premiers bassistes du Beau Lac de Bâle!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ainsi que je l'ai indiqué au point précédent de l'ordre du jour, nous présentons la candidature de M^e Soli Pardo.

Le président. Cette élection est à nouveau tacite, le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondation d'art dramatique par un membre par parti.

Sont donc élus: *M^{me} Françoise Dupraz, M. Pierre Losio, M. Georges Queloz, M. Bernard Paillard, M. Soli Pardo, M^{me} Sophie Tochon, M. Salvatore Vitanza.*

19. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Une fois de plus, je passe la parole aux représentants des partis.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! a l'avantage de présenter la candidature de José Gonzalez, qui siège déjà à Télégénève et qui, chacun le reconnaîtra, a toutes les compétences requises pour ce poste.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral présente la candidature de M. Jean-Marc Froidevaux, conseiller municipal depuis un nombre incalculable d'années... Vous connaissez tous sa verve et son sens des situations même les plus compliquées, sens qui risque d'être nécessaire au conseil d'administration de Télégénève ces prochaines années. Avocat rompu aux affaires des entreprises, membre du conseil d'administration de Télégénève depuis huit ans, il en a été un élément moteur pendant toutes ces années. C'est une personne à même de comprendre les transformations importantes que subit cette entreprise et je le recommande donc à vos suffrages.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts ont le plaisir de proposer la candidature de M. Bernard Ganty, qui siège déjà au conseil d'administration de Naxoo-Télégénève depuis huit ans. Sa maîtrise des dossiers et sa connaissance des rouages de cette société, ainsi que sa disponibilité, en font un candidat expérimenté qui saura continuer à défendre les intérêts de la Ville de Genève.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le Parti socialiste a le plaisir de présenter la candidature de M. Patrick Baud-Lavigne. Titulaire d'une licence en relations internationales et d'un master en administration publique, M. Baud-Lavigne est gestionnaire au département finances d'une multinationale. De par sa formation et sa profession, il possède toutes les qualités requises pour siéger dans ce conseil d'administration. Il fera tout pour que Télégénève puisse s'adapter aux impératifs des avancées technologiques dont elle est particulièrement dépendante, aux exigences des clients ainsi qu'aux défis de la concurrence.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical propose la seule femme candidate à ce poste, en la personne de M^{me} Patricia Crousaz, membre sortante du conseil

d'administration et future jeune maman dans une dizaine de jours. M^{me} Crousaz est responsable des affaires internationales dans un club de transport urbain. Nous ne doutons pas que vous lui ferez confiance, au vu de l'excellent travail qu'elle y a fait jusqu'à maintenant et qui est reconnu à gauche comme à droite.

Le président. Tous les candidats ayant été présentés, nous pouvons passer au vote. Je demanderai aux scrutateurs de venir chercher les bulletins à distribuer, en rappelant que seuls quatre noms doivent figurer sur les bulletins de vote.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	9
Bulletins nuls:	2
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

Le président. Sont élus: *M. Bernard Ganty*, avec 56 voix, *M. Jean-Marc Froidevaux*, avec 52 voix, et *M. Patrick Baud-Lavigne*, avec 49 voix.

Obtiennent des voix: M^{me} Patricia Crousaz, 38, et M. José Gonzalez, 21.

Nous devons donc procéder à un deuxième tour, sauf si l'un des candidats est retiré.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! maintient la candidature de M. Gonzalez.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical maintient sa candidate, M^{me} Crousaz!

Le président. Par conséquent, je prie les scrutateurs de distribuer les bulletins pour le deuxième tour de l'élection, qui aura lieu à la majorité relative.

Election: Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées

(Pendant le dépouillement, le Conseil municipal traite les deux points suivants de l'ordre du jour.)

Résultats de l'élection:

Bulletins distribués:	79
Bulletins retrouvés:	79
Bulletins blancs:	6
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	79

Le président. Est élue *M^{me} Patricia Crousaz*, par 47 voix. (*Applaudissements.*) *M. José Gonzalez* obtient 25 voix.

20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je passe la parole aux chefs de groupe pour qu'ils nous présentent leur candidat.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre a le plaisir de présenter *M^e Yves Nidegger*, avocat, député au Grand Conseil et membre de ce conseil de fondation, où ses avis sont très appréciés.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe A gauche toute! vous présente la candidature de *M. Xavier Carlo*.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien présente *M^{me} Odette Saez*, qui est déjà membre de la fondation, gérante des Tilleuls et infirmière de talent œuvrant au sein des EMS.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral présente la candidature de M. Armand Schweingruber, ancien doyen de notre Conseil et candidat de qualité.

M. Simon Brandt (R). Le Parti radical présente M^{me} Marie-Claude Fort, membre sortante de l'institution.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le Parti socialiste présente la candidature de M. Gabriel Barta, qui poursuivra le travail qu'il a déjà engagé au sein de cette fondation, notamment une réflexion sur le rôle que celle-ci pourrait jouer dans le futur EMS de Sécheron.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ont l'honneur de présenter la candidature de M^{me} Valérie Bourquin, qui a une formation administrative complète, notamment en ressources humaines et en sciences juridiques. Elle a été aide-soignante pendant plusieurs années en EMS; elle a également travaillé à l'Hôpital Pourtalès de Neuchâtel et est actuellement employée aux Transports publics genevois.

Le président. Les sept membres de ce conseil de fondation sont élus tacitement. Il s'agit de *M. Gabriel Barta, M^{me} Valérie Bourquin, M. Armand Schweingruber, M. Xavier Carlo, M. Yves Nidegger, M^{me} Odette Saez, M^{me} Marie-Claude Fort.*

21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Je demande aux représentants des partis d'annoncer le nom de leur candidat.

M. Simon Brandt (R). Le groupe radical présente la candidature de M. Eric Trunk, consultant indépendant et père d'un enfant de 6 ans, pour cette commission de la petite enfance.

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, le groupe libéral présente la candidature de M^{me} Laetitia Guinand, actuellement conseillère municipale dans nos rangs, licenciée en lettres et journaliste culturelle. Nous sommes sûrs que vous lui ferez confiance.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! présente la candidature de M. Philippe de Rougemont.

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'Union démocratique du centre propose la reconduction du mandat de notre ancien collègue, M. Juan del Castillo, lequel siège déjà dans cette commission.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Les démocrates-chrétiens présentent la candidature de M. Frédéric Scheidegger, secrétaire général adjoint au Département des institutions. Voilà pour son titre, mais il est en plus papa de deux enfants en bas âge et il saura donc très bien représenter notre parti dans cette commission.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste présente la candidature de M^{me} Corinne Goehner-da Cruz. Engagée dans le monde associatif et travailleuse sociale de formation, elle aura à cœur de défendre le domaine de la petite enfance, cher aux socialistes.

M. Alpha Dramé (Ve). Le Parti des Verts a l'avantage de présenter la candidature de M^{me} Danielle Fournier. Mère de famille, assistante sociale, institutrice, titulaire d'un master en psychologie, elle saura, nous en sommes sûrs, apporter sa grande expérience et sa connaissance de la famille et de la petite enfance dans cette commission.

Le président. Les sept membres de la commission de la petite enfance sont ainsi connus et sont élus tacitement. Il s'agit de: *M^{me} Corinne Goehner-da Cruz, M^{me} Danielle Fournier, M^{me} Laetitia Guinand, M. Philippe de Rougemont, M. Juan del Castillo, M. Frédéric Scheidegger, M. Eric Trunk.*

22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B).

Le président. Le nombre de sièges à pourvoir dans cette fondation est proportionnel au nombre de sièges obtenus par les partis dans cette enceinte. Cela signifie que chaque parti a un siège, sauf le Parti socialiste et le Parti des Verts, qui en ont deux. Cela dit, le Parti démocrate-chrétien indique qu'il n'a pas encore désigné son candidat et il souhaite que nous procédions à cette élection lors de notre séance du 25 juin. Le bureau n'y voit pas d'inconvénient et vous propose de repousser cette élection...

Le président de la Fondetec me dit que, pour une question d'agenda, il serait préférable que nous élisions les membres du conseil ce soir, sauf celui du Parti démocrate-chrétien. Je demande donc aux partis de bien vouloir annoncer leurs candidats.

M. Simon Brandt (R). Le Parti radical présente M. Charly Schwarz, membre sortant du conseil de la Fondetec.

M. Alexis Barbey (L). Le groupe libéral présente M. Alain Quiamzade, qui a milité au sein du Parti libéral, en particulier dans le cadre de la campagne municipale, et qui a un parcours académique assez éloquent. En effet, titulaire d'une licence en économie, de deux licences en psychologie, il est en train de terminer un bachelor en droit, ce qui lui sera certainement utile pour dénouer l'écheveau de la Fondetec ces prochains mois.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste présente les candidatures de M^{me} Dominique Perruchoud et de M. Gilles Thorel.

En ce qui concerne M^{me} Perruchoud, son parcours professionnel diversifié dans des institutions telles que la Comédie de Genève, le CICR ou l'Hospice général, lui a permis d'acquérir une fameuse expérience de la gestion administrative et du personnel, une solide expérience du monde du travail, alliée à un sens du travail d'équipe, qui seront un atout au sein de la Fondetec.

En ce qui concerne M. Thorel, ancien conseiller municipal, licencié en sciences politiques et en sciences économiques, actif depuis des années dans le

domaine de la réinsertion économique, il est membre du conseil de la fondation depuis décembre 2000. Il en a été le vice-président et le président. Il poursuivra donc le travail engagé, avec le sérieux que nous lui connaissons.

M. Jacques Hämmerli (UDC). L'Union démocratique du centre présente la candidature de M^e Jacques Pagan, avocat, conseiller national, qui a été plusieurs années secrétaire adjoint du Département de l'économie publique et qui nous paraît tout à fait qualifié pour cette fondation.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts présente M^{me} Carine Bachmann et M. Alpha Dramé. M^{me} Bachmann est titulaire d'un master en psychologie sociale et en droit international public. Elle est également directrice d'une société à responsabilité limitée sans but lucratif, chargée de promouvoir notamment le dialogue politique dans les pays émergents d'Europe de l'Est. M^{me} Bachmann offre l'avantage de bénéficier à la fois d'une solide expérience d'entrepreneuse et d'une très bonne connaissance du milieu associatif et de la coopération internationale. Ses compétences seront donc d'un apport extrêmement utile à la Fondetec, où M^{me} Bachmann saura valoriser le domaine, cher aux Verts, de l'économie sociale et solidaire.

S'agissant de M. Dramé, nombre de membres de ce Conseil ont eu l'occasion d'apprécier à la fois ses compétences financières et sa capacité proverbiale, au sens premier du terme! Siégeant au conseil de la Fondetec depuis quatre ans, il est en train de présider le processus de changement des statuts de fondation de droit privé en fondation de droit public. Nul doute qu'Alpha Dramé saura contribuer efficacement à renforcer la structure de la Fondetec, afin que celle-ci puisse remplir sereinement et pleinement son rôle de soutien au tissu économique.

M. Christian Zaugg (AGT). Le groupe A gauche toute! a le plaisir de présenter la candidature de M. Dominik Madon, qui siège d'ores et déjà à la Fondetec.

Le président. Sont donc élus tacitement: *M^{me} Dominique Perruchoud, M. Gilles Thorel, M^{me} Carine Bachmann, M. Alpha Dramé, M. Alain Quiamzade, M. Dominik Madon, M. Jacques Pagan, M. Charly Schwarz.*

Comme annoncé tout à l'heure, le représentant démocrate-chrétien à la Fondetec sera, quant à lui, élu lors de notre prochaine séance, le 25 juin.

23. Election de 15 membres de la commission Agenda 21.

La commission est composée de: *M^{me} Mary Pallante (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Andrienne Soutter (S), M. Gilles Garazi (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M^{me} Catherine Gaillard (AGT), M. Richard North (UDC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Vincent Maitre (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Anne-Marie Gisler (R).*

24. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La commission est composée de: *M^{me} Isabelle Brunier (S), M^{me} Diana Duarte Rizzolio (S), M. Thierry Piguët (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Jean Sanchez (L), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie Chappuis (DC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Anne-Marie Gisler (R).*

25. Election de 15 membres de la commission des arts et de la culture.

La commission est composée de: *M. David Metzger (S), M^{me} Véronique Paris (S), M. Thierry Piguët (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Anne Pictet (Ve), M^{me} Laetitia Guinand (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Vera Figurek (AGT), M^{me} Salika Wenger (AGT), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christine Camporini (R).*

26. Election de 15 membres de la commission de contrôle de gestion.

La commission est composée de: *M. Gérard Deshusses (S), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Philippe Cottet (Ve), M. Alpha Dramé (Ve), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean Sanchez (L), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Christian Zaugg (AGT), M^{me} Laurence Andersen (UDC), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M. Robert Pattaroni (DC), M. Simon Brandt (R).*

27. Election de 15 membres de la commission des finances.

La commission est composée de: *M. Gérard Deshusses* (S), *M^{me} Annina Pfund* (S), *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio* (S), *M. Mathias Buschbeck* (Ve), *M^{me} Frédérique Perler-Isaaz* (Ve), *M^{me} Anne Pictet* (Ve), *M. Alexis Barbey* (L), *M. Jean-Marc Froidevaux* (L), *M^{me} Hélène Ecuyer* (AGT), *M. Christian Zaugg* (AGT), *M^{me} Laurence Andersen* (UDC), *M. Jacques Hämmerli* (UDC), *M^{me} Nelly Hartlieb* (DC), *M. Robert Pattaroni* (DC), *M. Olivier Fiumelli* (R).

28. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication.

La commission est composée de: *M. Grégoire Carasso* (S), *M^{me} Mary Palante* (S), *M^{me} Martine Sumi* (S), *M^{me} Sandrine Burger* (Ve), *M^{me} Delphine Courvoisier* (Ve), *M. Yves de Matteis* (Ve), *M. Alexis Barbey* (L), *M. Jean Sanchez* (L), *M^{me} Maria Casares* (AGT), *M^{me} Hélène Ecuyer* (AGT), *M^{me} Catherine Buchet-Harder* (UDC), *M. Sylvain Clavel* (UDC), *M. Alain de Kalbermatten* (DC), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M^{me} Virginie Jordan* (R).

29. Election de 15 membres de la commission du logement.

La commission est composée de: *M^{me} Monique Cahannes* (S), *M^{me} Diana Duarte Rizzolio* (S), *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio* (S), *M^{me} Marguerite Contat Hickel* (Ve), *M. Alpha Dramé* (Ve), *M. Gilles Garazi* (Ve), *M. Alexandre Chevalier* (L), *M^{me} Danièle Magnin* (L), *M^{me} Maria Casares* (AGT), *M^{me} Maria Pérez* (AGT), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M. Gilbert Schreyer* (UDC), *M^{me} Marie Chappuis* (DC), *M^{me} Odette Saez* (DC), *M. Grégory Baud* (R).

30. Election de 15 membres de la commission des naturalisations.

La commission est composée de: *M^{me} Diana Duarte Rizzolio* (S), *M^{me} Silvia Machado* (S), *M^{me} Martine Sumi* (S), *M^{me} Delphine Courvoisier* (Ve), *M. Yves de Matteis* (Ve), *M. Alexandre Wisard* (Ve), *M^{me} Fabienne Aubry Conne* (L), *M^{me} Nathalie Fontanet* (L), *M^{me} Charlotte Meierhofer* (AGT), *M^{me} Maria Pérez* (AGT), *M^{me} Laurence Andersen* (UDC), *M. Sylvain Clavel* (UDC), *M^{me} Marie Chappuis* (DC), *M^{me} Nelly Hartlieb* (DC), *M^{me} Virginie Jordan* (R).

31. Election de 15 membres de la commission des pétitions.

La commission est composée de: *M. Gérard Deshusses* (S), *M^{me} Silvia Machado* (S), *M. Jean-Charles Rielle* (S), *M. Mathias Buschbeck* (Ve), *M^{me} Sarah Klopmann* (Ve), *M. Alexandre Wisard* (Ve), *M^{me} Linda de Coulon* (L), *M^{me} Laetitia Guinand* (L), *M^{me} Charlotte Meierhofer* (AGT), *M^{me} Marie-France Spielmann* (AGT), *M. Roland Crot* (UDC), *M. Jacques Hämmerli* (UDC), *M^{me} Anne Carron-Cescato* (DC), *M. Jean-Charles Lathion* (DC), *M^{me} Patricia Richard* (R).

32. Election de 15 membres de la commission du règlement.

La commission est composée de: *M^{me} Silvia Machado* (S), *M. David Metzger* (S), *M^{me} Véronique Paris* (S), *M^{me} Marguerite Contat Hickel* (Ve), *M. Alpha Dramé* (Ve), *M^{me} Sophie de Weck Haddad* (Ve), *M^{me} Danièle Magnin* (L), *M. Georges Queloz* (L), *M^{me} Catherine Gaillard* (AGT), *M. Pierre Rumo* (AGT), *M. Roland Crot* (UDC), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M^{me} Anne Carron-Cescato* (DC), *M. Vincent Maitre* (DC), *M. Guy Dossan* (R).

33. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse.

La commission est composée de: *M. Grégoire Carasso* (S), *M. Christian Lopez Quirland* (S), *M^{me} Martine Sumi* (S), *M^{me} Sandrine Burger* (Ve), *M. Yves de Matteis* (Ve), *M^{me} Sophie de Weck Haddad* (Ve), *M^{me} Fabienne Aubry Conne* (L), *M. Georges Queloz* (L), *M^{me} Maria Casares* (AGT), *M^{me} Marie-France Spielmann* (AGT), *M^{me} Laurence Andersen* (UDC), *M^{me} Catherine Buchet-Harder* (UDC), *M. Alain de Kalbermatten* (DC), *M^{me} Alexandra Rys* (DC), *M. Simon Brandt* (R).

34. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécurité.

La commission est composée de: *M^{me} Isabelle Brunier* (S), *M. Jean-Louis Fazio* (S), *M. Jean-Charles Rielle* (S), *M. Mathias Buschbeck* (Ve), *M. Philippe Cottet* (Ve), *M^{me} Delphine Courvoisier* (Ve), *M. Alexandre Chevalier* (L), *M^{me} Nathalie Fontanet* (L), *M^{me} Charlotte Meierhofer* (AGT), *M. Christian Zaugg* (AGT), *M. Roland Crot* (UDC), *M. Olivier Tauxe* (UDC), *M. Vincent Maitre* (DC), *M^{me} Odette Saez* (DC), *M. Rémy Burri* (R).

35. Election de 15 membres de la commission des travaux.

La commission est composée de: *M^{me} Monique Cahannes* (S), *M. Jean-Louis Fazio* (S), *M^{me} Andrienne Soutter* (S), *M^{me} Marguerite Contat Hickel* (Ve), *M. Philippe Cottet* (Ve), *M. Alexandre Wisard* (Ve), *M^{me} Linda de Coulon* (L), *M. Georges Queloz* (L), *M^{me} Vera Figurek* (AGT), *M. Pierre Rumo* (AGT), *M. Pascal Rubeli* (UDC), *M. Gilbert Schreyer* (UDC), *M. Alain de Kalbermatten* (DC), *M. Jean-Charles Lathion* (DC), *M. Guy Dossan* (R).

Le président. Mesdames et Messieurs, nous en avons ainsi terminé. Je lève la séance et invite le public ainsi que l'assemblée à se rendre dans la cour de l'Hôtel de Ville, pour la traditionnelle réception.

Séance levée à 20 h 20.

SOMMAIRE

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 25 avril 2007, validant les élections des Conseils municipaux	2
2. Lecture de la lettre du Conseil d'Etat, du 2 mai 2007, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation	3
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif, du 1 ^{er} juin 2007, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration	4
4. Appel nominal des membres du Conseil municipal	7
5. Allocution du doyen d'âge	8
6. Prestation de serment des membres du Conseil municipal entre les mains du doyen d'âge	10
7. Election du président, qui entre immédiatement en charge	11
8. Prestation de serment du doyen d'âge.	13
9. Allocution du président.	13
10. Election:	
a) du premier vice-président	17
b) du deuxième vice-président	19
c) des quatre secrétaires	21
11. Communications du Conseil administratif	23
12. Communications du bureau du Conseil municipal	28
13. Fixation des jours et des heures des séances.	29
14. Election de 5 représentants du Conseil municipal, n'ayant pas dépassé l'âge de 75 ans, pour faire partie de la Commission de réclamation de	

la taxe professionnelle communale (Loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 129, lettre B)	29
15. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (Statuts de la fondation du 23 février 2004, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B)	32
16. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (Statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B)	33
17. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (Statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 129, lettre B)	34
18. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève (Statuts de la fondation du 28 mars 1979, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B)	35
19. Election de 4 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil d'administration de Télégénève SA (Statuts de la société, art. 13) (RCM, art. 129, lettre B)	37
20. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées (Statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 129, lettre B)	39
21. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie de la commission de la petite enfance (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 129, lettre B)	40
22. Election de 9 représentants du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique (Statuts de la fondation, art. 8) (RCM, art. 129, lettre B)	42

23. Election de 15 membres de la commission Agenda 21	44
24. Election de 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement	44
25. Election de 15 membres de la commission des arts et de la culture . .	44
26. Election de 15 membres de la commission de contrôle de gestion. . .	44
27. Election de 15 membres de la commission des finances	45
28. Election de 15 membres de la commission de l'informatique et de la communication	45
29. Election de 15 membres de la commission du logement	45
30. Election de 15 membres de la commission des naturalisations	45
31. Election de 15 membres de la commission des pétitions	46
32. Election de 15 membres de la commission du règlement.	46
33. Election de 15 membres de la commission sociale et de la jeunesse .	46
34. Election de 15 membres de la commission des sports et de la sécu- rité	46
35. Election de 15 membres de la commission des travaux	47

La mémorialiste:
Marguerite Conus